

## Procès-Verbal du conseil municipal du 20 juin 2023

**Conseillers présents** : Mesdames DIMOND, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, PLANAT, SUNE  
Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUE, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE,  
VANGEL

**Absentes excusées** : Mme MORIN qui a donné son pouvoir à Mme GALIBERT et Mme ANTON

**Secrétaire de séance** : Mme JEFFREDO

### Approbation

Le PV du CM du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### **Délibération 19-2023 : Garder la compétence de l'entretien du réseau pluvial**

Depuis 2020, la loi a acté que la compétence de l'entretien du réseau pluvial relevait des EPCI soit pour ce qui concerne Azille, Carcassonne Agglo.

La commune a cependant la possibilité de demander à Carcassonne Agglo de garder cette compétence.

Le maire demande donc à son conseil d'approuver le fait que la commune garde pour 3 ans soit 2023, 2024 et 2025 la compétence portant sur l'entretien du réseau pluvial. Cette décision entrainera une modification de l'attribution de compensation : En 2023, Carcassonne Agglo diminuera l'attribution de 3707€ et nous rétrocèdera en 2024 3142€ correspondant au montant évalué du coût de l'entretien pour une année, Les 565€ restant étant fléchés pour prendre en charge le coût du personnel de l'Agglo affecté au service créé. Le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer la convention avec Carcassonne Agglo.

*Délibération prise à l'unanimité.*

#### **Délibération 20-2023 : Vote sur l'attribution de compensation 2023**

Le maire demande à son conseil d'approuver la modification de l'attribution de compensation résultant de la décision de garder en interne à la commune la compétence de l'entretien du pluvial qui est proposée par Carcassonne Agglo soit 186 707.40€ au lieu de 190 414.44€.

*Délibération prise à l'unanimité.*

#### **Délibération 21-2023 : Régularisation dossier Maison de Jojo**

Une maison appartenant à M. Boyer avait fait l'objet d'une mise en péril. Cette maison a été détruite. Les héritiers avaient refusé la succession avant que ne soit procédé à la démolition de la maison. Il faut donc faire entrer la propriété dans le domaine communal. Le maire demande à son conseil d'approuver cette procédure.

*Délibération prise à l'unanimité.*

#### **Délibération 22-2023 : Subvention aux associations**

Le comité des fêtes a présenté son bilan financier et ses besoins en termes de subvention. Le maire propose au conseil municipal de voter une subvention d'un montant de 2500€ correspondant au montant estimé pour la fête locale.

*Délibération prise à l'unanimité.*

Le maire demande au conseil la possibilité de rajouter en séance à l'ordre du jour 2 délibérations. Le conseil

accepte à l'unanimité.

#### **Délibération 23-2023 : Subvention chambre de métiers**

Un jeune azillois fait son apprentissage dans un CFA géré par la Chambre de métiers. Le maire propose de verser une subvention annuelle 2023 à la chambre de métiers à hauteur de 226€.

*Délibération prise à l'unanimité.*

#### **Délibération 24-2023 : Convention pour délégation de signature à la cellule ADS**

La commune a une convention avec Carcassonne Agglo pour instruire les dossiers d'urbanisme. Le maire propose de déléguer à la cellule ADS (Application du Droit des Sols) la notification de tout document dont la consultation est règlementairement exigée ou nécessaire ainsi que la notification de la liste des pièces manquantes et/ou des notifications de délais. Cette décision permettra d'apporter plus de fluidité dans le traitement des dossiers.

*Délibération prise à l'unanimité.*

## **Discussions / Informations**

#### **Point sur la taxe d'habitation**

Suite à une question posée sur les résidences secondaires à Azille et les revenus qu'elles génèrent, Jean Vangel, adjoint aux finances, produit l'explicitation suivante :

En 2022 la commune avait une base de 432637€ pour un produit de 70130€. En 2023, la base est de 597315€ pour un produit de 96825€.

Il faut par ailleurs noter que les résidences secondaires représentent 20% des maisons. Des échanges ont ensuite porté sur les logements dits vacants et sur l'intérêt qu'il pourrait ou pas y avoir à le taxer plus durement. Aucune décision n'a été prise en la matière.

#### **Ecole maternelle**

Sophie Brau quitte son poste pour prendre la direction de l'école maternelle de Rieux. Elle est remplacée par Caroline Miquel qui sera chargée d'école.

#### **Création association des entreprises d'Azille**

Une association des entreprises d'Azille est en cours de structuration. Son objectif sera de promouvoir les entreprises du village.

#### **Suivi du séminaire municipal du 3 juin**

Suite au séminaire municipal un certain nombre d'actions peut être engagé rapidement :

- Mise en place de délégués de quartier : le principe est de désigner par quartier un élu délégué de quartier qui assurera l'interface de proximité entre les habitants et la mairie. Une fiche de mission est en cours de validation. Elle précisera le rôle et missions du délégué et sera présentée au prochain conseil municipal. La communication auprès des habitants se fera en suivant.
- Création d'une commission extra-municipale sur « l'Accès aux soins ». Le conseil mandate Marie-Françoise Gros pour lancer cette commission.
- Création d'un commerce multi services : le maire a un 1<sup>er</sup> RDV avec les cafetiers le 22/06.
- Création d'un parcours sportif : le maire a demandé à Denis Weisbeck de prendre en charge ce dossier.
- Implantation de la vidéo protection : le maire va demander une pré étude.
- Création d'un service municipal « Achats groupés ». Mmes Planat et Galibert et M. Bednarski se sont portés volontaires pour mettre en place un tel service si le besoin est confirmé. Un sondage sera donc fait d'ici un mois auprès de la population de façon à en apprécier la nécessité.
- Sécurité routière : 2 panneaux vont être rajoutés : un RAPPEL priorité à droite croisement de la route de Rieux et de l'allée de la République ainsi qu'au croisement de l'avenue de l'Argent Double et de l'avenue du Languedoc, à hauteur de Bobby Moto.
- Organisation relative aux arrêtés pris en matière de voiries : tous les arrêtés seront communiqués à

Jean Christophel, adjoint en charge des travaux. Monsieur Christophel se chargera d'informer le ou les délégués de quartier concernés et décidera ou pas de la communication via Panneapocket.

## Questions diverses

Dominique Jeffredo fait un point sur l'église. Nous attendons le diagnostic et la proposition d'une architecte du patrimoine basée en Haute-Garonne. Nous sommes par ailleurs en contact avec la DRAC. Nous aviserons une fois la proposition reçue. Un dossier de subvention devra être monté.

Dominique Jeffredo fait ensuite un point sur la commission départementale Aude Fleurie qui est passée le 13 juin. Il faut retenir quelques principes qui pourront être repris dans le cadre des travaux de la commission Environnement :

- Faire des réserves au sol pour planter les plantes et arbustes en pleine terre plutôt que dans des bacs.
- Dégager le bitume autour des arbres
- Revégétaliser une partie du jardin des plantes
- Replanter des arbres sur la place du marché
- Etudier la mise en place du permis de végétaliser
- Platanes de la promenade : faire une coupe moins marquée ? + revoir les arbres du jardin d'enfants.
- Se rapprocher de M. Baron du Département qui a contribué à la mise en place de la végétalisation de l'avenue du 19 mars aux environs des ateliers municipaux pour lui demander des conseils et se fournir également en plantes et arbres gratuits.

Enfin, un point est fait sur la situation de Kateryna Podduda qui est réfugiée d'Ukraine et va devoir trouver un autre logement. La mairie a pris contact avec M. Drinkwater de l'association Maisons du Minervois et SOLIHA qui est l'organisme mandaté par l'Etat pour le suivi des réfugiés ukrainiens.

Jean Sigé a bien noté qu'une inauguration des jardins partagés était à programmer, plutôt en juillet. Il signale par ailleurs une crainte exprimée par l'association des jardins de la Restanque portant sur la peur d'un geste d'incivilité tel que déverser des produits dangereux dans le lavoir maintenant qu'il est plus accessible.

Jean Christophel confirme quant à lui qu'il suit toujours le dossier « Fibres ». Il y a des avancées significatives mais toujours des problèmes localisés non résolus.

Georges Saliège informe le conseil que les policiers municipaux ont fait des rondes suite à la promulgation de l'arrêté anti-aboiements. A ce jour, ils n'ont pas constaté d'infraction.

Joëlle Galibert fait état des questions posées par Solange Morin : pourquoi nettoyer le village après qu'il ait plu ? Par ailleurs, les pigeons sont une vraie nuisance particulièrement dans la rue du commerce. Est-il possible de trouver une solution pour s'en débarrasser. Le dernier point soumis par Solange Morin porte sur le départ de Mme Brau. Le maire confirme qu'il est en lien avec les parents d'élèves et qu'il associera la mairie à toute initiative saluant l'action de Mme Brau tout au long de ces années passées à la direction de l'école maternelle.

Joëlle Galibert demande si un arrêté a bien prévu la pose d'un échafaudage rue de l'ancien porche qui gêne la circulation. La réponse est oui.

Mimi Sune redonne les dates des prochains événements organisés sur la commune.

Karine Dimond souligne le fait que le séminaire municipal a été une vraie réussite, permettant des échanges nourris entre conseillers. Elle suggère de le refaire tous les 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.